



Le notaire des temps modernes

Louis Vincent fait partie de ces notaires qui voient la technologie d'un bon œil et reconnaissent qu'elle peut véritablement être une alliée dans leur pratique, notamment lorsqu'on vise la productivité au quotidien. Pour lui, la création d'une plateforme qui permet le transfert électronique de fonds constitue un progrès de taille pour sa profession et répond à cette logique d'efficacité tant chez le notaire que chez son client. Sans l'ombre d'un doute, M^e Vincent l'affirme ainsi : « Assyst Paiement est gage d'une économie très intéressante pour le notaire et son client, en temps, en argent et en frais. »

« Assyst Paiement est gage
d'une économie très intéressante
pour le notaire et son client, en
temps, en argent et en frais. »

Vous avez dit économies ?

Après une analyse minutieuse des opérations nécessaires à la réception et transmission de fonds en fidéicommis via la plateforme versus le mode traditionnel, il n'y a pas d'équivoque pour M^e Vincent : « il est évident que de ne pas utiliser Assyst Paiement, c'est se priver d'économies concrètes et réelles, qui peuvent valoir des dizaines de milliers de dollars par année ». Ainsi, outre l'aspect économique, ajoutons que cette plateforme est hautement efficace et sécuritaire et permet à tout notaire d'offrir un service hors pair à sa clientèle.

Une expérience client améliorée

L'expérience client se traduit aujourd'hui par une offre de services à la fois rapide et de qualité optimale. Toutefois, les moyens traditionnels dont disposent les notaires ne permettent plus de répondre efficacement aux exigences des clients et n'offrent pas non plus à ces professionnels l'opportunité de se démarquer du lot, selon les dires de M^e Vincent. Une innovation comme Assyst Paiement pallie cette lacune et constitue pour lui un outil professionnel moderne que tout notaire devrait intégrer à sa pratique.

« Il est évident que de ne pas utiliser Assyst Paiement, c'est se priver d'économies concrètes et réelles, qui peuvent valoir des dizaines de milliers de dollars par année. »

Des fonctionnalités prometteuses

Assyst Paiement est offert et accessible à tous les notaires depuis novembre 2013. Cet outil aux fonctionnalités multiples a été conçu notamment pour initier des débours sous forme de transferts électroniques de fonds à partir d'un compte général en fidéicommiss détenu chez Desjardins ou à la Banque Nationale. Il est aussi possible de recevoir électroniquement des mises de fonds d'un client, et ce, peu importe l'institution financière où chacun détient son compte.

« Plus cette plateforme sera utilisée, plus elle deviendra incontournable et plus les intervenants immobiliers s'y intéresseront. Il n'en tient qu'à nous, notaires, de faire en sorte qu'Assyst Paiement soit une autre réussite du notariat. »

Au-delà de cette fonctionnalité, la solution permet également :

- d'éviter les multiples déplacements ;
- d'augmenter la satisfaction de vos clients ;
- de bénéficier de transactions irrévocables ;
- de prévoir les délais de compensation prévisibles ;
- et plus encore !

Constatez par vous-mêmes : cette solution de transfert électronique de fonds facilite grandement plusieurs aspects de la pratique notariale. Pourquoi alors s'en passer ? Comme l'affirme M^e Vincent : « Plus cette plateforme sera utilisée, plus elle deviendra incontournable et plus les intervenants immobiliers s'y intéresseront. Il n'en tient qu'à nous, notaires, de faire en sorte qu'Assyst Paiement soit une autre réussite du notariat ».

